



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES ATLANTIQUES

ARRÊTÉ du MAIRE P.M. N° 26.26 C

Objet : MANIFESTATION STATIQUE PACIFIQUE - CRAC Europe et CRAC Sud-Ouest.

Le Maire de la Ville d'Orthez,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière et ensemble les textes qui l'ont modifié et complété,

Vu les décrets et arrêtés préfectoraux portant réglementation sur la police et la surveillance des voies communales et départementales,

Vu l'instruction ministérielle sur la signalisation routière, approuvée par arrêté du 7 juin 1974, livre 1, 4^e partie « signalisation de prescriptions »,

Vu le Code Pénal,

Vu la demande de l'association CRAC Europe et CRAC Sud-Ouest, qui sollicite une autorisation d'occupation du domaine public, le dimanche 26 juillet 2026, à hauteur du 3 bis rue de Billère et sur toute l'esplanade du kiosque à musique Georges Moutet à Orthez, en vue d'une manifestation statique pacifique, afin d'exprimer leur désaccord à l'encontre de la novillada et de la corrida,

Considérant que le Maire doit prendre toutes les mesures utiles pour assurer la sécurité et la commodité de passage dans les rues, quais et places publiques,

ARRÊTÉ :

Article 1^{er} : Le dimanche 26 juillet 2026, de 15 h 00 à 18 h 30 l'association CRAC Europe et CRAC Sud-Ouest sont autorisés à occuper le domaine public à hauteur du 3 bis rue de Billère sur toute l'esplanade du kiosque à musique Georges Moutet à Orthez.

Article 2 : Le rassemblement commencera à 15 heures et se dispersera à 18h30. **Ce rassemblement est autorisé en dehors du périmètre interdit par l'arrêté municipal n° 26.07 C (chapitre VII).**

Article 3 : Mme la Directrice Générale des Services, le service de la Police Municipale, le Commandant du Centre de Secours Principal, le Commandant de la Gendarmerie d'Orthez, les Services Techniques, la CCLO, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site de la ville d'Orthez.

Fait à Orthez, le mardi 21 juillet 2026

Benjamin MOUTET,

Le Maire d'Orthez,

Par délégation, le maire adjoint
Jérôme CLEMENCEAU



Copies transmises par mail :

SERVICES TECHNIQUES

CCLO

DEMANDEUR

GENDARMERIE

CENTRE DE SECOURS